

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 29 MARS 2019

L'an **deux mille dix-neuf** et le **vingt-neuf** du mois **de mars** à **14 h 40**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **11 mars 2019.**

Date d'affichage : **13 mars 2019.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Armel AÏTA - Henri COSENZA - Francis GRAÖ – Antoine PES - Serge VASELLI –

Etaient absents : MM. Bernard BATIFOULIER – Lionel VOGEL –

Absents représentés :

M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

Secrétaire de séance : M. Armel AÏTA –

DELIBERATION N° 2019/14 Pour : 08 Contre : 00 Abstention : 00

OBJET : SUBVENTIONS 2019 ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'il convient de définir la liste des associations et le montant des subventions accordées à chaque association.

Après en avoir débattu en réunion de travail, Monsieur le Maire donne lecture de cette liste des subventions accordées aux associations :

- Amicale des sapeurs-pompiers	100 €
- Association Les Minots	250 €
- BUDO 04	1 000 €

- Comité des Fêtes de Montagnac	3 000 €
- Comité des Fêtes de Montpezat	1 000 €
- L'Arbre aux chats	50 €
- Le Souvenir Français	100 €
- Les Mercredis de l'Amitié	200 €
- Les Poètes des Hautes Terres	800 €
- L'Oppidum	1 000 €
- Radio Verdon	50 €
- Réveil Musical Riézois	50 €
- Société de chasse	300 €
- Union Nationale des combattants	100 €

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il convient de délibérer afin d'attribuer ces subventions ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes au titre de l'année 2019 :

- Amicale des sapeurs-pompiers	100 €
- Association Les Minots	250 €
- BUDO 04	1 000 €
- Comité des Fêtes de Montagnac	3 000 €
- Comité des Fêtes de Montpezat	1 000 €
- L'Arbre aux chats	50 €
- Le Souvenir Français	100 €
- Les Mercredis de l'Amitié	200 €
- Les Poètes des Hautes Terres	800 €
- L'Oppidum	1 000 €
- Radio Verdon	50 €
- Réveil Musical Riézois	50 €
- Société de chasse	300 €
- Union Nationale des combattants	100 €

- **DIT** que ces sommes seront imputées en dépenses de fonctionnement à l'article 6574 du budget de la commune au titre de l'année 2019 ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO

